



www.leherisson.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

« Le Hérisson - Association de lutte contre le surendettement » a vu le jour en 2012 dans le but d'**accompagner les personnes surendettées** de la région toulousaine.

Le Hérisson est devenu l'association référence en matière de surendettement à Toulouse, mais aussi en Haute-Garonne et en Occitanie. Au-delà du conseil, elle joue un rôle d'éducation et de prévention.

Le surendettement en France

On estime qu'il y a entre 1 et 2 millions de foyers en situation de surendettement en France, soit entre 5 et 10 % de la population. Le phénomène a tendance à s'amplifier, dans une société qui incite à consommer toujours plus, notamment en multipliant les possibilités de crédits (crédits à la consommation, crédits renouvelables, LOA, etc.). Il faut ajouter à cela la situation économique (chômage, inflation, prolifération des emplois précaires, coût du logement), la multiplication des divorces et des séparations, ainsi que le manque d'éducation à l'argent, qui sont autant de facteurs favorisant le surendettement.

La spécificité du surendettement est qu'il touche toutes les classes d'âge et toutes les catégories sociales, en particulier les classes moyennes. Contrairement aux idées reçues, le surendettement provient rarement d'une consommation excessive et irraisonnée. Les statistiques montrent que dans la majorité des cas, le surendettement prend sa source dans une accumulation de crédits destinés à payer les charges courantes, puis se déclenche à la suite d'un accident de la vie (perte d'emploi, divorce...).

Le nombre de déclarations de surendettement à la Banque de France avait sensiblement diminué entre 2014 et 2022, passant de 231.000 à 113.000 dépôts par an. Cette baisse s'explique, selon nous, par un meilleur encadrement des crédits renouvelables (facteur important de surendettement) et par la multiplication des procédures de rétablissement personnel (effacement des dettes) à la place des moratoires (suspension des dettes pendant deux ans), qui amenaient les bénéficiaires à redéposer une déclaration tous les deux ans.

Le nombre de dossiers déposés est cependant reparti nettement à la hausse depuis deux ans (122.000 en 2023, puis 135.000 en 2024), notamment à cause de l'augmentation du coût de la vie.

Le surendettement reste donc un phénomène massif, bien que peu médiatisé. Et les dossiers de surendettement ne constituent que la face émergée de l'iceberg.

Que fait « Le Hérisson » ?

Les personnes qui se retrouvent dans la spirale du surendettement sont désemparées, et le sentiment de culpabilité les pousse souvent à s'isoler, à cacher leurs problèmes le plus longtemps possible. Alors que c'est précisément en se faisant entourer et en s'y prenant tôt que l'on arrive plus facilement à rétablir les situations, même les plus compliquées.

L'association « Le Hérisson » accompagne les personnes surendettées en les recevant **gratuitement, individuellement et confidentiellement** :

- Nous établissons leur budget (ressources, dépenses et dettes). Nous les conseillons pour l'équilibrer au mieux et réduire les dépenses. Nous pouvons aussi, si besoin, effectuer un suivi approfondi du budget du foyer sur la durée.
- Nous étudions leur situation et cherchons des solutions pour qu'elles puissent faire face au remboursement de leurs dettes.
- Nous les aidons, si besoin, à constituer un dossier de surendettement pour la Banque de France, et nous suivons le bon déroulement des plans élaborés par celle-ci.
- Nous leur apprenons les mécanismes de l'argent et des crédits. Beaucoup de personnes, même très éduquées, souffrent d'"illettrisme de l'argent".
- Lorsque cela est nécessaire, nous leur apportons une expertise juridique.
- Et surtout, nous les écoutons et nous répondons à leurs questions. Le simple fait de parler et de considérer la situation de manière objective, à la lumière des règles et procédures spécifiques (surendettement, expulsion...) permet souvent de reprendre espoir et de retrouver du courage.

En 2023, « Crésus Toulouse » est devenu « Le Hérisson »

Notre association a été créée en 2012 sous le nom de « Crésus Toulouse » et était membre de la Fédération Française des Associations Crésus.

En 2023, après un débat interne de plusieurs mois conclu par un vote, les membres de l'association ont décidé, à une large majorité, de quitter la fédération Crésus. La raison principale est que cette dernière est majoritairement financée par des organismes bancaires, ce qui pose, selon nous, un problème d'indépendance.

De fait, nous avons changé de nom pour devenir « Le Hérisson - Association de lutte contre le surendettement ».

Cela a marqué une nouvelle étape dans notre développement. Nous mettons ainsi l'accent sur notre indépendance totale vis-à-vis des acteurs financiers (nous avons toujours refusé tout financement provenant de banques), et sur notre enracinement local à Toulouse et dans sa région.

Nous insistons sur le fait que ce changement n'a en rien impacté nos activités et nos bénéficiaires : l'équipe, l'état d'esprit, le fonctionnement, nos lieux d'accueil et nos partenariats sont restés les mêmes.

Bilan chiffré de l'année 2024

D'une année à l'autre, les demandes de rendez-vous sont de plus en plus nombreuses, du fait de la notoriété croissante de l'association dans la région, ainsi que de la multiplication des situations de surendettement, aggravées par le contexte économique actuel et l'inflation.

En 2024, nous avons reçu **1053 bénéficiaires** au cours de **1300 rendez-vous** individuels et gratuits.

Cela représente une évolution de +25% par rapport à 2023, et +77% par rapport à 2022.

Nombre de rendez-vous assurés												
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
103	290	494	617	965	822	687	757	849	796	736	1035	1300

En plus de ces permanences, nous avons passé **166 heures au téléphone** avec des bénéficiaires (en ne comptabilisant que les appels émis, donc hors appels reçus et permanences téléphoniques programmées). Cela représente **des centaines de personnes conseillées à distance**, sans rendez-vous, mais parfois longuement et à plusieurs reprises, et qui ne rentrent pas dans nos statistiques officielles. Nous estimons que **le nombre d'appels téléphoniques au cours de l'année se situe entre 5000 et 6000**.

Il faut ajouter à cela des centaines de réponses et conseils apportés par e-mail.

Les retours que nous avons de la part des bénéficiaires nous confirment que nos services sont utiles et de qualité. Nous ferons tout notre possible pour maintenir ce niveau de qualité, et pour l'améliorer encore à l'avenir.

Bénévoles et salariée

Notre équipe compte aujourd'hui **30 membres actifs** :

- **29 bénévoles** (dont 4 en formation)
- **une salariée**

Depuis 2022, l'association emploie une salariée à mi-temps. Cet emploi, financé par la subvention « Point Conseil Budget », nous permet d'augmenter le volume de permanences et d'assurer un suivi sur la durée, ainsi que l'animation du réseau de bénévoles.

Nous intégrons régulièrement de nouveaux bénévoles. Leur formation se fait au cours des permanences, en binôme avec les bénévoles expérimentés ou la salariée.

Nous avons également bénéficié de plusieurs formations organisées par la Banque de France de Toulouse, en présentiel ou en visio, sur des sujets variés (procédure de surendettement, inclusion bancaire, crédits, assurances, moyens de paiement, épargne, utilisation d'un compte bancaire, arnaques).

Nous observons une forte stabilité et un réel dévouement chez les bénévoles depuis des années. Cela permet à notre association de bénéficier non seulement d'un excellent suivi de ses activités, mais aussi d'une expérience importante et d'une expertise quasi-professionnelle.

Bénéficiaires

Nous recevons un public très divers (personnes sans emploi ou avec de faibles revenus, sans patrimoine, seules avec des enfants, etc.) , qui va bien au-delà de celui qu'on associe traditionnellement aux aides sociales. Nos bénéficiaires sont des personnes :

- de tous âges (de l'étudiant au retraité)
- de toutes catégories sociales et professionnelles (sans emploi, salariés, fonctionnaires, travailleurs indépendants, etc.)
- avec tous types de revenus (de 0 € à plus de 5000 € / mois)
- avec des situations familiales variées (en couple ou séparés, avec ou sans enfant)
- avec ou sans patrimoine (locataires, propriétaires, ou sans logement)

Notre aide est donc complémentaire de celle apportée par les collectivités locales et les nombreuses associations travaillant avec un public défavorisé.

La pression des créanciers, des sociétés de recouvrement et des huissiers sur les personnes surendettées est très forte, stressante et culpabilisante. Pourtant, ces dernières attendent souvent longtemps avant de nous contacter. Par culpabilité, elles restent isolées face à leurs problèmes financiers (au point parfois de ne pas en parler à leur proches, voire à leur propre conjoint). C'est souvent en dernier recours qu'elles font appel à une aide extérieure. Lorsque nous les recevons, ces personnes se trouvent souvent dans des conditions psychologiques fragiles (déprime plus ou moins grave, allant jusqu'à la tentative de suicide). La plupart d'entre eux ont **besoin d'être reçus dans l'urgence**. C'est la raison pour laquelle nous faisons le maximum pour réduire les délais d'attente, dans la mesure de nos capacités d'accueil (locaux et bénévoles).

« Le Hérisson » est une association d'urgence. C'est l'une de nos grandes spécificités. Les bénéficiaires viennent y chercher de l'aide à un moment précis de leur existence, alors qu'ils sont en difficulté. Mais comme nous venons de le voir, il s'agit globalement d'un public de classes moyennes, plutôt éduqué, capable de se prendre en charge administrativement. L'entretien leur permet de faire un diagnostic de leur situation, de recevoir des conseils précis et, souvent, il leur donne l'occasion de parler, de crever l'abcès de la honte liée à leur situation financière. Après cet entretien, ils ont en général obtenu ce dont ils avaient besoin : un coup de pouce essentiel dans un moment difficile. Chaque bénéficiaire est averti qu'il peut reprendre rendez-vous et revenir nous voir quand il le souhaite. Certains reviennent régulièrement, mais la majorité d'entre eux ne viennent qu'une fois.

Nombre de rendez-vous par bénéficiaire au cours de l'année 2024 :

- **1 seul rendez-vous : 82 %**

(parmi lesquels **11 %** étaient déjà venus les années précédentes, et environ **10 %** reviendront après)

- **2 rendez-vous : 15 %** (dont **19 %** étaient déjà venus auparavant)

- **3 rendez-vous ou plus : 3 %** (dont **30 %** étaient déjà venus auparavant)

En résumé, **60 à 70% des bénéficiaires viennent pour un entretien unique.**

Origine géographique des bénéficiaires :

- **Commune de Toulouse : 52 %**

- **Toulouse Métropole : 76 %**

- **Haute-Garonne : 93.50 %**

- **Aude : 3 %**

Nous constatons que le nombre de bénéficiaires résidant en dehors de la Haute-Garonne et de l'Aude est non négligeable. Cela s'explique en partie par la bonne visibilité de l'association sur Internet, ainsi qu'une présentation claire et complète du site Internet, qui semble répondre aux besoins de la population en difficulté.

Locaux

En 2024, nous avons effectué des permanences dans **7 lieux différents** :

- dans notre local du **centre-ville** au **10 rue Jean Rancy** (mis à disposition par la Mairie de Toulouse)
- au sein du centre social géré par la **CAF** dans le quartier des **Izards**
- à l'**espace Lafage** (mairie annexe de Toulouse, située dans le quartier **Croix-de-Pierre**)
- à la **Mairie de Saint-Jean**
- à la **Mairie d'Aucamville**
- au centre du « Petit Capitole », situé dans le quartier de **Lardenne**
- à **Carcassonne** (local mis à disposition par la Mairie)

Ces locaux nous permettent aujourd'hui de répondre à une bonne partie de la demande, et leur répartition géographique permet aux personnes de l'agglomération toulousaine d'avoir accès à un lieu d'accueil relativement près de chez eux.

La permanence de Carcassonne permet de toucher une zone géographique plus étendue.

Le local de Rancy est constitué de deux bureaux de réception, équipés d'ordinateurs, d'une imprimante et de placards de rangement. Dans les autres locaux, il nous est impossible de laisser du matériel sur place.

Nous effectuons aussi des permanences téléphoniques régulièrement, afin d'aider les personnes habitant loin ou ne pouvant pas se déplacer (handicap, coût de l'essence, manque de transports...).

Permanences

Une vingtaine de permanences sont organisées chaque semaine, réparties sur nos différents locaux. Les jours et horaires des permanences peuvent varier d'une semaine à l'autre en fonction de la disponibilité des bénévoles. Chaque permanence consiste en 2 à 3 rendez-vous personnalisés de 1h à 1h30. Nous organisons aussi des permanences téléphoniques, destinées aux personnes qui habitent loin, qui ont des problèmes de mobilité, ou qui souhaitent rester anonymes.

Les rendez-vous sont **gratuits**. Aucune cotisation ni adhésion n'est demandée.

Les délais d'attente sont variables, mais restent la plupart du temps raisonnables grâce à la disponibilité des bénévoles. Cependant, lorsque la liste d'attente s'allonge, la situation devient difficile à gérer. En effet, le public reçu est bien souvent en détresse, et il a besoin d'être reçu dans l'urgence.

Le taux de rendez-vous non honorés reste important (28 %), en hausse depuis l'année dernière. Les relances systématiques avant les rendez-vous (e-mails, SMS, appels) permettent de le réduire. Nous déplorons qu'autant de créneaux restent inutilisés, alors que des bénéficiaires dans l'urgence doivent patienter, faute de places disponibles.

Origine et prescripteurs

Nous travaillons beaucoup avec les assistantes sociales du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (Maisons des Solidarités), qui nous adressent les familles en situation de surendettement, en particulier lorsque leur situation financière est complexe. Au cours de l'année, nous avons reçu environ **500 personnes venant des Maisons des Solidarités (soit 47 % des bénéficiaires)**.

Les autres bénéficiaires nous ont connus après des recherches sur Internet (14 %), par le bouche à oreille (7 %), grâce à un organisme public ou une mairie (7 %), par d'autres associations (6 %), par la Banque de France (4.5 %), ou par des assistantes sociales d'entreprise (2.5 %).

Moins de 2 % des bénéficiaires nous ont connus grâce aux media. Il faut noter que la présence médiatique de l'association « Le Hérisson » est encore relativement faible, dans la région comme au niveau national. Cela laisse penser que le nombre de personnes dans le besoin est probablement très supérieur au nombre de demandes reçues.

Points Conseil Budget

Ce dispositif a été mis en place par le Ministère des Solidarités en 2016 sous la forme d'une expérimentation, dans 4 régions de France, dont l'Occitanie.

L'objectif était de proposer des lieux d'accueil où chacun puisse recevoir des conseils personnalisés et gratuits sur sa situation financière : gestion du budget, difficultés financières, surendettement, etc.

Le dispositif a été généralisé en 2019, et accompagné d'une subvention de 15.000 € par association et par an, sur une durée trois ans. Ce montant a été revalorisé à environ 16.800 € en 2022.

« Le Hérisson » participe à l'expérimentation depuis 2016. Notre label « PCB » a été confirmé en 2019, et à nouveau en 2022. C'est une reconnaissance de notre travail et notre sérieux.

Dans le cadre des PCB, nous accueillons et conseillons tous les usagers qui se présentent, lors de rendez-vous physiques de proximité. Cela correspond en tous points au service que nous proposons depuis notre création.

Nous participons régulièrement à des réunions de suivi, et rencontrons les autres acteurs du projet (Banque de France, associations, collectivités locales, banques, Finances Publiques), notamment lors des réunions du **CDIF (Conseil Départemental de l'Inclusion Financière)**, organisées deux fois par an.

Le grand public est encore peu informé de ce dispositif « Point Conseil Budget », mais nous commençons à venir voir des personnes dans ce cadre-là. Elles viennent en général d'un milieu social plus défavorisé que le public que nous avons l'habitude d'accueillir.

Depuis 2019, le versement d'une subvention annuelle relativement importante change sensiblement la donne. Elle nous permet d'employer une salariée depuis 2022, même si elle nous limite à un mi-temps, avec un salaire en deçà de ce que nous souhaiterions proposer.

Formations au budget

Depuis quelques années, nous développons cette activité de formations à la gestion d'un budget personnel auprès d'organismes et d'entreprises, pour répondre à un double objectif :

- Prévention du surendettement
- Financement de l'association (car les prestations sont facturées), afin de garantir son autonomie financière

En 2024, nous avons effectué 3 formations à :

- l'Institut Limayrac à Toulouse, pour les étudiants en Economie Sociale et Familiale
- l'Institut des jeunes Aveugles, pour des jeunes malvoyants

Les retours des participants ont été très positifs. Nous espérons pérenniser ces formations et développer de nouveaux partenariats.

Ateliers budget

Nous avons mis en place cette année, à partir du mois de mars, des ateliers budget à destination du grand public. Il s'agit de formations en petits groupes de 6 personnes maximum, animées par un ou deux conseillers, d'une durée d'environ 1h30. Les participants reçoivent des conseils génériques pour mieux gérer leur budget ainsi que des astuces pour économiser.

Ces ateliers répondent à un besoin très fort en matière de prévention du surendettement, ainsi qu'à une demande de certains bénévoles de s'investir plus dans la prévention et la formation.

Tout comme nos rendez-vous individuels, ces ateliers sont gratuits.

Malheureusement, alors que le planning de nos rendez-vous individuels se remplit très vite, la demande pour les ateliers budget s'est avérée au contraire très faible : **13 personnes seulement ont été formées au cours de l'année.**

Nous voyons plusieurs raisons à cela :

- le sentiment de ne pas avoir besoin de formation concernant le budget, de « déjà savoir »
- la honte de se retrouver en groupe pour apprendre à gérer un budget
- l'absence d'urgence, contrairement au surendettement (relances pressantes des créanciers...)
- les horaires inadaptés, proposés en semaine et durant la journée, donc pendant les heures de travail. Les usagers s'affranchissent de cette contrainte pour un rendez-vous de surendettement (en posant parfois une demi-journée de congé) car il sont souvent au pied du mur, mais ils ne le font pas pour une formation au budget qu'ils estiment moins urgente.

Nous incitons des partenaires institutionnels, notamment le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, à communiquer sur l'existence de ces ateliers, de façon à toucher un large public tout en dédramatisant l'idée de se former au budget. Nous déplorons cependant un certain manque de réactivité, qui prouve qu'il est nécessaire de changer les mentalités par le haut, en convainquant nos dirigeants que l'éducation budgétaire est essentielle dans l'instruction d'un citoyen et participe au bon fonctionnement d'une société.

De notre côté, nous avons prévu d'envoyer un e-mail systématique à tous nos bénéficiaires le lendemain de leur rendez-vous pour leur proposer de participer à un atelier budget. Nous espérons que cela incitera certains à sauter le pas.

Micro-crédit

Après deux années au cours desquels nous avons lancé une activité de micro-crédit à titre expérimental, nous avons arrêté cette activité en 2023, car elle représentait un volume de travail trop important pour des résultats relativement limités (un seul dossier finalisé en deux ans).

Nous concentrons donc sur nos activités de traitement et de prévention du surendettement.

Informatique

Nous utilisons depuis nos débuts un **Intranet** qui permet à tous les bénévoles d'accéder facilement à notre système de données, avec une simple connexion Internet. Chaque bénévole peut ainsi créer

ses permanences, consulter le planning et accéder aux données des bénéficiaires. Cela permet d'assurer un très bon suivi des dossiers et de se transmettre les informations en interne.

Le logiciel propose aussi un **outil de prise de rendez-vous en ligne**. Les bénéficiaires peuvent programmer leur rendez-vous seuls, à partir d'un formulaire sur notre site Internet qui leur propose les lieux et les dates de permanence disponibles. En 2024, **72 % des rendez-vous ont ainsi été pris sur Internet**, ce qui représente un gain de temps considérable d'un point de vue administratif. Ce temps peut être consacré à des tâches à plus forte valeur ajoutée.

Simulateur de budget

Nous avons également développé un simulateur de budget qui permet de faire un diagnostic rapide de l'endettement d'une personne. Nous l'utilisons au cours de nos permanences, et tous les internautes y ont accès à partir de notre site Internet.

398 internautes ont utilisé notre simulateur de budget en 2024, sans pour autant nous rencontrer, ce qui représente une augmentation de 96% par rapport à l'an dernier.

Statistiques

	RDVs assurés	Bénéficiaires reçus	RDVs non honorés	Permanences
TOTAL	1300	1053	510	806
Rancy	830	715	395	505
Téléphone	164	145	17	99
Izards	96	94	45	62
Lafage	77	63	20	47
Carcassonne	40	31	5	35
Saint-Jean	39	32	10	16
Aucamville	32	20	7	25
Lardenne	5	5	9	5
A domicile	3	3		3
Castelnaudary	1	1		1
Ateliers budget	13	11	2	8

Typologie des bénéficiaires

Notre public a un profil globalement moins défavorisé que la moyenne des déposants à la Banque de France. Les revenus sont plus élevés. Les dettes bancaires sont plus importantes et les dettes de charges courantes moins fréquentes. Ils bénéficient donc moins souvent d'un effacement de dette lorsqu'ils déposent un dossier de surendettement.

Endettement brut moyen : 35440 €

(sur 856 bénéficiaires)

Moins de 5 000 €	149	(17.41 %)
5 000 à 10 000 €	175	(20.44 %)
10 000 à 20 000 €	219	(25.58 %)
20 000 à 30 000 €	102	(11.92 %)
30 000 à 50 000 €	85	(9.93 %)
50 000 à 100 000 €	57	(6.66 %)
100 000 à 200 000 €	37	(4.32 %)
200 000 à 300 000 €	17	(1.99 %)
Plus de 300 000 €	15	(1.75 %)

Endettement net moyen : 27720 €

(sur 856 bénéficiaires)

Moins de 5 000 €	183	(21.38 %)
5 000 à 10 000 €	180	(21.03 %)
10 000 à 20 000 €	210	(24.53 %)
20 000 à 30 000 €	102	(11.92 %)
30 000 à 50 000 €	81	(9.46 %)
50 000 à 100 000 €	53	(6.19 %)
100 000 à 200 000 €	28	(3.27 %)
200 000 à 300 000 €	10	(1.17 %)
Plus de 300 000 €	9	(1.05 %)

Patrimoine moyen : 29885 €

(sur 375 bénéficiaires)

Moins de 10 000 €	323	(86.13 %)
10 000 à 100 000 €	14	(3.73 %)
100 000 à 300 000 €	31	(8.27 %)
Plus de 300 000 €	7	(1.87 %)

Type de dettes :

(sur 842 bénéficiaires)

Moyenne :

Crédit consommation	510	(70.83 %)	19 328 €
Facture impayée	403	(55.97 %)	2 258 €
Loyer impayé	357	(49.58 %)	5 341 €
Découvert bancaire	281	(39.03 %)	1 398 €
Crédit revolving	156	(21.67 %)	7 705 €
Amendes / Condamnations	154	(21.39 %)	2 903 €
Dettes CAF / organisme social	152	(21.11 %)	4 474 €
Dettes (autres)	150	(20.83 %)	10 419 €
Crédit immobilier	118	(16.39 %)	93 945 €
Dettes fiscales	108	-15%	3 003 €
Dettes famille, ami	64	(8.89 %)	9 275 €
Dettes professionnelles / URSSAF	39	(5.42 %)	16 261 €
Chèque impayé	28	(3.89 %)	1 105 €
Dettes alimentaires	13	(1.81 %)	1 843 €
Dettes employeur	10	(1.39 %)	3 086 €

Ressources moyennes : 1598 €

(sur 912 bénéficiaires)

Moins de 500 €	66	(7.24 %)
500 à 1000 €	167	(18.31 %)
1000 à 1500 €	237	(25.99 %)
1500 à 2000 €	197	(21.6 %)
2000 à 3000 €	170	(18.64 %)
3000 à 4000 €	54	(5.92 %)
4000 à 5000 €	15	(1.64 %)
Plus de 5000 €	6	(0.66 %)

Charges spécifiques moyennes : 544 €

(sur 901 bénéficiaires)

Moins de 100 €	119	(13.21 %)
100 à 500 €	289	(32.08 %)
500 à 1000 €	428	(47.5 %)
1000 à 1500 €	48	(5.33 %)
1500 à 2000 €	13	(1.44 %)
Plus de 2000 €	4	(0.44 %)

Tranches d'âge :

(sur 987 bénéficiaires)

Moins de 20 ans	0	(0%)
20-29 ans	184	(18.64 %)
30-39 ans	267	(27.05 %)
40-49 ans	246	(24.92 %)
50-59 ans	167	(16.92 %)
60-69 ans	89	(9.02 %)
Plus de 70 ans	34	(3.44 %)

Logement :

(sur 591 bénéficiaires)

Locataire	269	(45.52 %)
Locataire HLM	167	(28.26 %)
Hébergé	80	(13.54 %)
Propriétaire	60	(10.15 %)
SDF	14	(2.37 %)
Maison de retraite / spécialisée	1	(0.17 %)

Situation familiale :

(sur 810 bénéficiaires)

Célibataire	379	(46.79 %)
Enfants à charge : 99 / 214 (46.26 %)		
Marié	141	(17.41 %)
Enfants à charge : 99 / 115 (86.09 %)		
Divorcé	121	(14.94 %)
Enfants à charge : 50 / 75 (66.67 %)		
Séparé	72	(8.89 %)
Enfants à charge : 43 / 51 (84.31 %)		
Concubin	58	(7.16 %)
Enfants à charge : 41 / 48 (85.42 %)		
Veuf	21	(2.59 %)
Enfants à charge : 6 / 14 (42.86 %)		
Pacsé	18	(2.22 %)
Enfants à charge : 9 / 12 (75 %)		

Personnes à charge :

(sur 551 bénéficiaires)

Oui	366	(66.42 %)
Non	185	(33.58 %)

Dossiers Banque de France :

(sur 653 bénéficiaires)

Dossier déjà déposé avant RDV	22	(3.37 %)
Dossier déposé suite au RDV	478	(73.2 %)
Pas de dépôt de dossier	153	(23.43 %)

Issue des dossiers déposés :

(sur 394 bénéficiaires)

Plan	41	(10.41 %)
Moratoire	19	(4.82 %)
Mesures BdF	64	(16.24 %)
PRP	93	(23.6 %)
Irrecevable	22	(5.58 %)
Sans suite / Clôturé	6	(1.52 %)
Recevable -> plan	21	(5.33 %)
Recevabilité contestée par créancier	2	(0.51 %)
Irrecevabilité contestée par débiteur	0	(0%)
Irrecevable - Décision JEX après irrecevabilité BdF	1	(0.25 %)
Irrecevable - Décision JEX après recevabilité BdF	0	(0%)
Mesures contestées par créancier	5	(1.27 %)
Mesures contestées par débiteur	0	(0%)
En attente de pièces manquantes	40	(10.15 %)
Etat détaillé des dettes	35	(8.88 %)
Recevable -> PRP	20	(5.08 %)
Déposé	25	(6.35 %)

Situation professionnelle :

(sur 969 bénéficiaires)

Salarié en CDI	243	(25.08 %)
Chômeur	214	(22.08 %)
Sans emploi (au foyer)	89	(9.18 %)
Retraité	88	(9.08 %)
Bénéficiaire RSA	86	(8.88 %)
Salarié en CDD	64	(6.6 %)
Congé maladie / Invalide	63	(6.5 %)
Autoentrepreneur / Indépendant	37	(3.82 %)
Etudiant	31	(3.2 %)
Intérimaire	26	(2.68 %)
Fonctionnaire	24	(2.48 %)
Congé parental	4	(0.41 %)

Sexe :

(sur 1041 bénéficiaires)

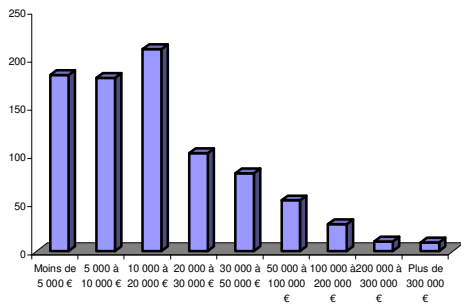
Homme	478	(45.92 %)
Femme	563	(54.08 %)

Origine / Prescripteur :

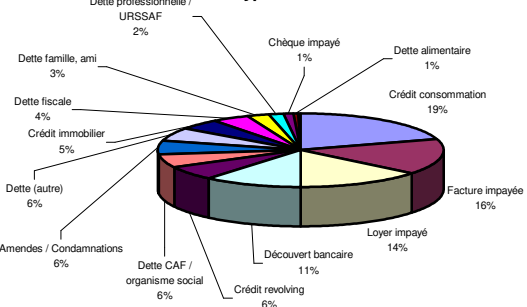
(sur 720 bénéficiaires)

Conseil Départemental	335	(46.53 %)
Internet	100	(13.89 %)
Autre	74	(10.28 %)
Bouche à oreille	49	(6.81 %)
Autre association	43	(5.97 %)
Mairie	34	(4.72 %)
Banque de France	32	(4.44 %)
Assistante sociale entreprise	18	(2.5 %)
CAF / Organisme public	14	(1.94 %)
TV / radio / presse	11	(1.53 %)
Banque	5	(0.69 %)
Mutuelle / Organisme privé	2	(0.28 %)
MSA	1	(0.14 %)
Fédération CRESUS	1	(0.14 %)
Huissier	1	(0.14 %)

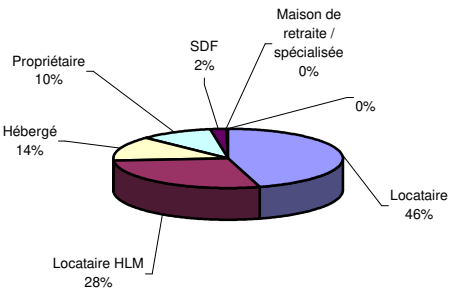
Endettement net - Moyenne : 27720 €



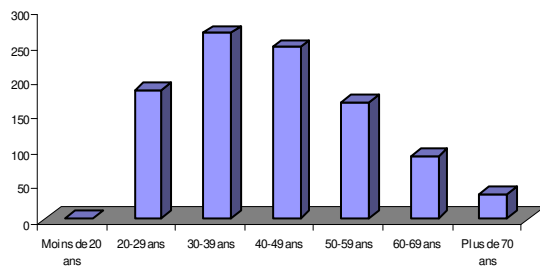
Types de dettes



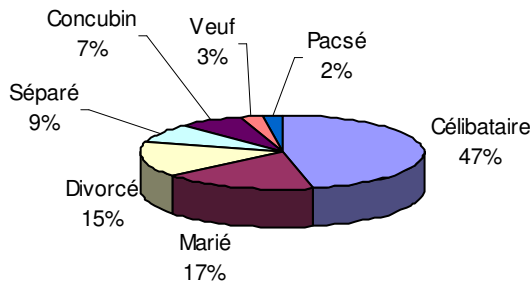
Logement



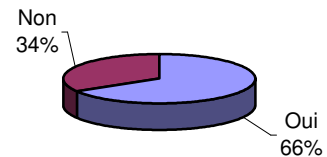
Age



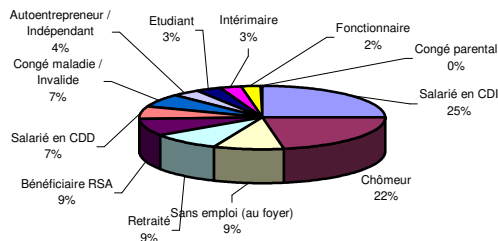
Situation familiale



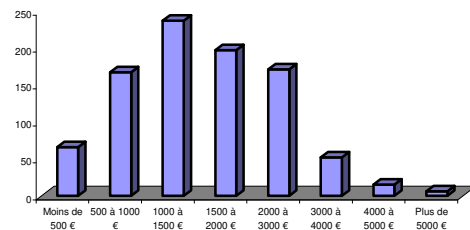
Enfants à charge ?



Situation professionnelle



Ressources mensuelles - Moyenne : 1598 €



Budget réalisé 2024

DÉPENSES		RECETTES	
Loyers	75,00 €	Subvention PCB	16 854,00 €
Assurance	179,13 €	Subvention Mairie Toulouse	500,00 €
Téléphonie / Internet	569,80 €	Subvention Aucamville	200,00 €
Frais de réunions	1 351,24 €	Formations facturées	45,00 €
Déplacements	160,57 €	Dons	
Matériel informatique	86,76 €	Intérêts livret A	1 551,98 €
Fournitures (papeterie, timbres, clés...)	1 093,80 €		
Frais banque	108,96 €		
Hébergement Internet	164,14 €		
Salaires	9 291,91 €		
Charges sociales sur salaires	7 607,00 €		
Autres charges sur salaire	100,80 €		
TOTAL DÉPENSES	20 789,11 €	TOTAL RECETTES	19 150,98 €
		SOLDE	-1 638,13 €

Bilan 2024 et objectifs pour 2025

L'année 2024 a été marquée par une nouvelle augmentation importante du nombre d'utilisateurs reçus. Cela s'explique essentiellement par l'arrivée de nouveaux bénévoles et le surcroît de permanences qui en a résulté.

A ce stade, nous n'absorbons pas encore la totalité de la demande pour la région toulousaine, car notre planning se remplit toujours très vite, mais nous sentons que nous ne sommes pas loin d'y parvenir.

La grande nouveauté de l'année a été la mise en place d'ateliers budget, qui malheureusement n'ont pas eu le succès escompté. Il s'avère très difficile d'inciter les utilisateurs à s'inscrire. Nous allons tenter de convaincre des partenaires institutionnels de communiquer sur ces ateliers pour toucher un plus large public.

La sortie de la Fédération Crésus en 2023 a été bien gérée et n'a eu aucune conséquence sur nos activités et notre développement. Nous revendiquons maintenant fièrement notre indépendance et notre ancrage local.

« Le Hérisson » se structure et se professionnalise au fil des années, grâce à des bénévoles fidèles et une salariée très impliquée. Notre expertise en matière de surendettement et d'éducation budgétaire est reconnue par tous nos partenaires.

Nous allons poursuivre en 2025 notre développement en recrutant de nouveaux bénévoles et en poursuivant le quadrillage géographique de la région toulousaine. Nous souhaitons ainsi ouvrir des permanences dans des zones où nous ne sommes pas encore présents, notamment le Sud-Est toulousain.